DIRECTION DE LA SÉCURITÉ
DE LA PRÉVENTION
ET DES SERVICES A LA POPULATION

Service État Civil et Opérations funéraires
Unité Naissances Mariages
☎ 03 22 97 42 27

AMIENS

Cadre réservé à l'administration
Noms des futur(e)s époux(ses) :
Date et heure de la cérémonie :

CHARTE DES MARIAGES
ENGAGEMENT DE CONVIVIALITÉ

Madame, Monsieur / Mesdames / Messieurs,

L'Hôtel de Ville est la maison de la République dont elle incarne les valeurs et les symboles. C'est un espace de droit, de devoirs et de respect. Chacun est amené, au cours de son existence, à y accomplir des actes officiels majeurs à l'image de la cérémonie civile de mariage dont vous sollicitez la célébration.

Cette charte comporte un certain nombre de règles, civilités et protocoles afin que la cérémonie et le cortège concilient la convivialité du mariage avec la solennité républicaine de l'évènement, le respect des lieux ainsi que des règles de sécurité et de tranquillité publique à l'intérieur comme à l'extérieur de l'Hôtel de Ville. Elle vise également à prévenir les éventuels contrevenants des risques qu'ils encourent en ne respectant pas la réglementation municipale en vigueur.

Le respect de cette charte permettra à tous d'apprécier le bon déroulement des festivités. Pour que cette journée soit une réussite pour tous, je vous demande d'organiser votre venue en centre-ville et en mairie, ainsi que celles de vos invités, en prenant les engagements suivants :

❖ ACCÈS À LA MAIRIE ET STATIONNEMENT

Le stationnement étant particulièrement contraint aux abords de la mairie, il vous est demandé de veiller à **limiter le nombre de véhicules** en privilégiant le covoiturage, **ainsi que la durée de votre stationnement** afin de permettre l'accueil des mariages suivants.

Les voitures appartenant au cortège devront **stationner dans le respect du code de la route**. Il est interdit de stationner devant le parvis de l'Hôtel de Ville. Seule la voiture de la mariée peut déroger à cette interdiction si elle ne présente pas un gabarit hors normes tel que celui des limousines, hummer, break, etc.

Si la cérémonie de votre mariage en mairie est susceptible d'occasionner la présence d'un cortège conséquent, veuillez **prendre attache auprès du service de la police municipale au 03.22.22.25.50** afin d'anticiper notamment le stationnement des véhicules.

Vous êtes invités à utiliser les parkings souterrains et, notamment, ceux de l'Hôtel de Ville et des Halles du Beffroi ainsi que les places de stationnement du centre-ville. Nous vous rappelons que, pour des raisons de sécurité publique, **l'usage de quads et motos est interdit** sur les espaces piétonniers.

❖ DÉROULEMENT DE LA CÉRÉMONIE

Afin de ne pas pénaliser le déroulement des différentes cérémonies prévues, les futur(e)s époux(ses) et leurs invités doivent scrupuleusement **respecter l'horaire fixé** pour la célébration ainsi que le nombre maximum de personnes pouvant être accueillies dans la salle des mariages à savoir **75 personnes**, **sous peine de devoir reporter la cérémonie à une date ultérieure**.

Le mariage à l'Hôtel de Ville est une cérémonie officielle, solennelle et républicaine. De ce fait, afin de respecter les principes de laïcité et de neutralité de la République, il est demandé aux futur(e)s époux(ses) et à leurs convives de **ne manifester aucune appartenance, notamment politique ou religieuse, dans l'enceinte de l'Hôtel de Ville**.

En cas de comportements démonstratifs trop bruyants, troublant l'ordre public, l'officier d'état civil célébrant le mariage pourra suspendre la cérémonie en application des articles L. 2122-24 et L. 2212-2 du code général des collectivités territoriales.

L'usage des klaxons, cornes de brume, pétards et fumigènes à l'intérieur et aux abords de la mairie est également prohibé, par respect envers les riverains et usagers de la ville.

Un chèque de 250€ sera demandé aux futurs mariés à titre de dépôt de garantie lors du dépôt de leur dossier de mariage. **Il sera débité en cas de retard de leur part de plus de 30 minutes à l'horaire fixé pour leur cérémonie de mariage et/ou en cas de troubles de l'ordre public**, à défaut, il leur sera restitué dans le mois suivant le déroulement de la cérémonie.

❖ CORTÈGE

Vous veillerez à sensibiliser les conducteurs et les passagers des véhicules du cortège afin qu'ils adoptent une **attitude responsable et respectueuse des autres utilisateurs de l'espace public**, conformément au code de la route.

L'obstruction à la circulation urbaine par le cortège est interdite et constitue une infraction au code de la route répréhensible par les forces de police. **Les écarts de conduite** (franchissement de feu rouge, entrave à la circulation routière, stationnement anarchique, comportement dangereux) **constituent autant d'infractions pénales susceptibles de poursuites judiciaires**.

Les futur(e)s marié(e)s s'engagent, par la signature de cette charte, dont ils (elles) reconnaissent qu'un exemplaire leur a été remis, à ce que leur cérémonie de mariage se déroule en harmonie avec les règles et valeurs républicaines, avec la vie des riverains et usagers de la Ville d'Amiens et de ses environs.

Ils (elles) s'engagent à porter à la connaissance de leurs proches et convives le contenu de cette charte afin que le cortège respecte les règles de bonne conduite et de sécurité.

Tout manquement à la charte, s'il constitue un manquement à l'ordre public, pourra être sanctionné sur le fondement des articles L. 2122-24 et L. 2212-2 du code général des collectivités territoriales. Les futur(e)s époux(ses) en assumeront les conséquences administratives et financières le cas échéant.

<u>En cas de cortège</u> :

Les futur(e)s époux(ses) déclarent Mme/M. ……..……

(tél. portable : …….)

personne référente pouvant être contactée en cas de difficultés avec le cortège.

Signatures des futur(e)s époux(ses) précédées de la mention « lu et approuvé »

Le ……. Le ……..

Signature du(de la) futur(e) époux(se) Signature du(de la) futur(e) époux(se)

Madame le Maire, les adjoint(e)s et les conseiller(ère)s municipaux(ales) de la Ville d'Amiens vous souhaitent une très belle cérémonie et vous adressent leurs meilleurs vœux de bonheur.